Justificatif généré le 25/01/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 25/01/2023
Département : (78) Yvelines
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/656474
N° d'annonce : 656474

Catherine PUECH FABRE
Avocat en Droit des Sociétés
Tel. 01.30.10.02.05

Suivant acte SSP du 19/01/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

B & H

Siège social : 13 rue de Témara – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE.

Objet :

– L'exploitation de salle de sport, de remise en forme, cours collectifs, coaching privé, full pieds poings tous âges, dépassement de soi, location salle pour école/association ;

– Toutes activités liées à la diététique, à l'esthétique, à l'entretien et au soin du corps ;

– Toutes prestations de conseil dans les domaines sportif, nutritionnel, en communication et marketing, stages sportifs ;

– La commercialisation de tous produits liés au sport et au bien-être, de produits alimentaires, de boissons non alcoolisées, snacking et, d'une manière générale, de tout ce qui contribue à l'entretien et au fonctionnement du corps.

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000 € divisé en 100 actions ordinaires de 10 € chacune.

Président : M. Borax HUY demeurant à VAUX SUR SEINE (78740) 25 Chemin des Jeunes Plantes, sans limitation de durée.

Directeur général : M. Abderahim BREGE demeurant à CARRIERES SUR SEINE (78420) 89 avenue Jean Jacques Rousseau, sans limitation de durée.

Admission aux Assemblées : Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par leur conjoint.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

Agrément : les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité absolue des voix des associés ayant le droit de vote, présents ou représentés.

La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeKNKGNNV
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeKNKGNNV

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)